



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....34

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame ORCEL**

**Délibération numéro :**  
**2015/171**

**Convention annuelle de  
partenariat entre la  
Commune de Millau et  
l'Association culturelle du  
Sud Aveyron (ACSA)**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : vendredi 2 octobre 2015,  
que la convocation du conseil avait été  
établie le vendredi 18 septembre 2015  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Nathalie FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Albine DALLE pouvoir à Claude ALIBERT, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant que l'Association Culturelle du Sud-Aveyron développe l'accès à la connaissance sur Millau, en organisant notamment des conférences culturelles,

Considérant que la ville envisage de soutenir l'ACSA en lui apportant son soutien financier et technique pour la réalisation de ses activités pour la saison 2015-2016, via une convention.

Par dérogation à la délibération n°132 du 18 juillet 2011, et à la délibération sur les tarifs des services publics n°2014/208 du 17 décembre 2014, les avantages financiers que la Ville procure à l'association pour 2015 et 2016, outre une subvention de 800 € précédemment versée au titre de subvention 2015, correspondent à une aide technique valorisée à hauteur de 2 070 € (mise à disposition gracieuse de la salle René Rieux pour 9 conférences).

En revanche, l'ACSA prendra en charge les frais éventuels de chauffage, de fluides, et d'agents de sécurité liés à ses activités.

Après avis favorable de la Commission Culture du 1er septembre 2015, il est demandé au Conseil Municipal :

1. **D'APPROUVER** la mise à disposition gratuite de la salle René Rieux (chapelle du CREA) pour 9 conférences, valorisée à hauteur de 230 €/jour, soit 1 340 €. L'association prend uniquement en charge les frais de fluides et de SSIAP,

2. DE DEROGER à la délibération n° 208 du 17 décembre 2014 pour l'occupation de la salle,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,

Cette dépense sera imputée sur le budget 2015 du service Culture  
TS 149 - Nature 6574 - Fonction 30

**Adopté à l'unanimité**  
(Madame Albine DALLE ne prend pas part au vote)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Accusé de réception**

Reçu le - 5 OCT. 2015



Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE